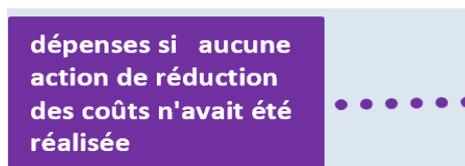
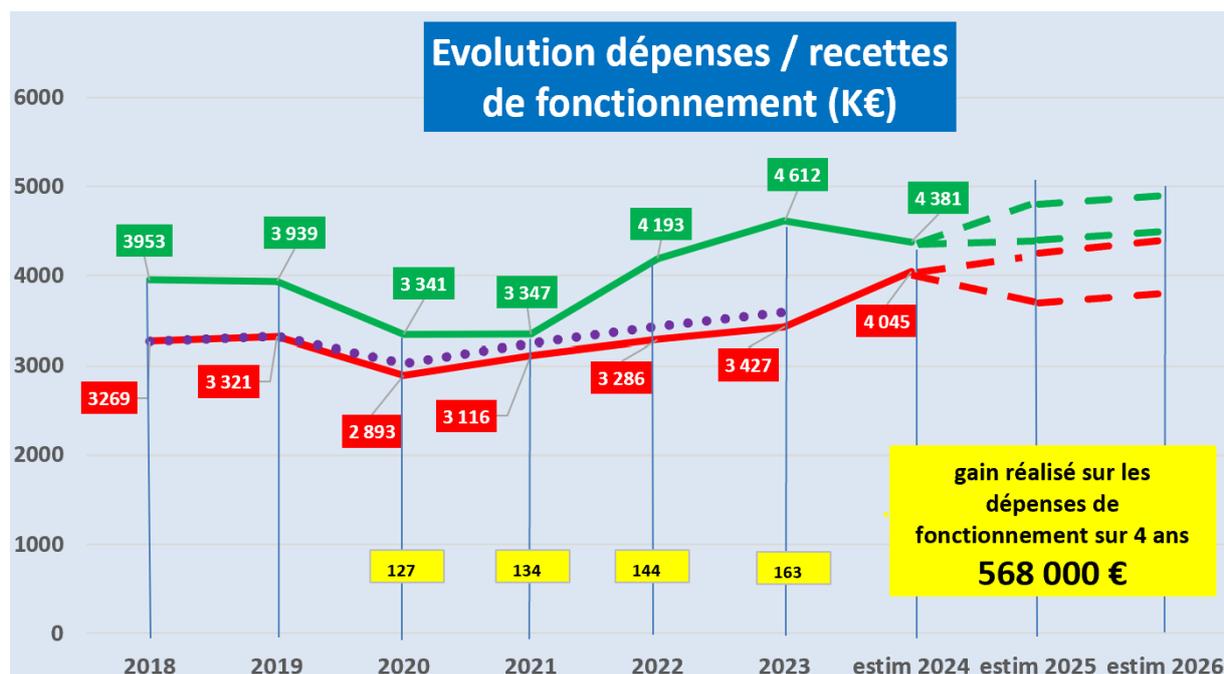


LIMINAIRE : LE MOT DU MAIRE

Au-delà d'un principe comptable, ce budget est la représentation des projections sur 2024, dans la continuité de nos politiques au service des pouguois et de notre ville.

Depuis 2020, plusieurs périodes difficiles financièrement se sont succédées, entre pandémie et crise énergétique, avec une inflation importante et une augmentation structurelle de la masse salariale ; ces imprévus ont conduit à intégrer de nouvelles contraintes financières impliquant une contraction significative de l'autofinancement local.

Dans ce contexte, nous avons cherché à réinventer la gestion locale et avons innové dans un modèle qui permette de poursuivre le cap fixé pour l'atteinte de nos objectifs liés à nos ambitions.



C'est un modèle

- ✓ **responsable sur le plan humain**, pour l'amélioration constante de la qualité de vie des Pouguois, notre priorité affirmée et constante: les dépenses sont orientées vers le développement des services aux Pouguois (diverses structures de la petite enfance aux seniors, pour exemples : un espace France Service, les demandes de papiers d'identité, l'agrandissement du pôle petite enfance, ...)
- ✓ **responsable sur le plan du développement économique**, avec des investissements massifs pour développer l'attractivité de notre commune, tout en réalisant d'importants travaux de voiries
- ✓ **responsable sur le plan financier** comme en témoignent tous les efforts d'économies réalisés

=> près de 568 000 € économisés ainsi depuis 2020, somme qui a permis la réhabilitation de plusieurs voiries en complément du programme initialement prévu dans notre programme.

Dans un contexte de perte d'autonomie financière progressive des communes

- ✚ **par la réduction importante des leviers fiscaux antérieurs**,
- ✚ **par des choix étatiques d'augmentation de masse salariale** sur la part « employeur » sans compensation, de modifications de fonctionnement dans les cantines,...
- ✚ **par des subventions de plus en plus ciblées** sur la transition écologique qui impliquent des dépenses plus lourdes que la normale avec au final un coût plus important pour les collectivités.

Nous devons persévérer dans ces pratiques qui répondent à date, au mieux aux aléas rencontrés, en particulier :

poursuivre les efforts de sobriété, de responsabilité et de réalisme tout en restant innovants pour notre commune.

Notre ambition, et par conséquent nos choix budgétaires 2024, sont tournés vers le service public, ou plutôt le service **au** public pour renforcer le « **mieux-vivre** » ou plutôt le « **vivre mieux** » sans risque d'endettement incontrôlé puisque notre **capacité de désendettement est de 2,14 ans.**

Il s'agit de continuer à prévoir l'avenir avec résilience sans accroître la pression fiscale sur les Pouguois, déjà largement impactés par l'inflation

INFOS CLES DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

Un budget construit sous le signe de la Prudence :

- ⇒ ajustement des dépenses en estimation haute
- ⇒ ajustement des recettes en estimation basse

Malgré

- + **Des recettes pour lesquelles le désengagement de l'Etat continue** : elles sont issues essentiellement des produits des jeux du casino et des impôts fonciers (*la dotation globale de fonctionnement de plus de 400 000€ en 2012 est nulle depuis 2020*)
- + **Des dépenses en augmentation** compte tenu :
 - De **l'inflation et des augmentations des produits et services** tous azimuts
 - Des augmentations de masse salariales à effectif constant (la collectivité a atteint son équilibre de fonctionnement en passant de 49 à 41 agents) par diverses augmentations de la part « employeur »
 - Du **désengagement de l'Etat sur diverses missions** et de leur transfert sur les collectivités locales (pour exemple, création de France service après avoir supprimé entre autres les trésoreries municipales)
 - Des **nouvelles contraintes générées par des normes dans les bâtiments** (RT 2020, accessibilité PMR, ...),
 - Des **exigences nouvelles en termes d'urbanisme** (loi Zéro Artificialisation Nette), **de transition énergétique**, ...

la gestion rigoureuse et volontariste mise en place par l'équipe municipale permet de continuer à investir dans un environnement structurellement instable :

- ✓ **Encore plus de 930 000€ affectés en voirie et aménagements de parkings divers cette année (soit un total de près de 4 200 000€) depuis le début du mandat avec, pour 2024 :**
 - La réhabilitation totale de l'avenue Conti
 - Le début de la réhabilitation de la rue Pidoux (étalée sur plusieurs exercices)
- ✓ **Avec une attention toujours soutenue à l'amélioration de l'environnement et au bien-être des Pouguois**
 - Le lancement de la **réhabilitation du gymnase des Chanternes** (sur 2 années d'exercices) et la réfection d'un des courts de tennis,
 - Le passage en Leds de l'éclairage public de la commune qui permet un **éclairage des rues réglable à volonté et différencié** suivant les heures, avec suppression de l'extinction totale,
 - L'installation de **vidéo protection** en lien avec les subventions étatiques tournée vers la sécurisation des lieux scolaires,
 - L'installation de **jeux divers** demandés régulièrement par les conseils municipaux des jeunes,
 - La fin de la **réhabilitation de l'école maternelle** avec la réfection de la toiture et du préau après le chauffage et l'installation d'une climatisation
 - Une meilleure **acoustique à la petite crèche**
 - La **reprise des concessions en état d'abandon** (*procédure longue qui verra son 1^{er} aboutissement cette année pour quelques dizaines de tombes*)
 - Des **évolutions dans les aménagements paysagers** intégrant les nouvelles contraintes climatiques et de limitation de l'eau

- ✓ **Avec la participation de la commune à la création de logements locatifs en centre-bourg sous forme de subventions à Nièvre Habitat**
 - * au-delà de la réhabilitation d'une friche en centre-bourg, grâce à la concession d'aménagement mise en place en 2021 avec le Directeur de Nièvre Aménagement qui a racheté ce bâtiment emblématique à un investisseur
- ✓ **Avec la volonté pérenne de développer l'offre commerciale et touristique**
 - La fin de la réhabilitation de la piscine, du camping et de l'aire de camping-cars,
 - L'avancement dans la réflexion de l'aménagement du parc Saint Léger depuis que la commune est intégrée au programme national « **village d'avenir** »
- ✓ **Sans oublier l'entretien de notre patrimoine communal et la modernisation des matériels pour l'entretenir (325 000€)**
 - Réfection du toit terrasse du bâtiment des services techniques,
 - Remplacement de chaudières obsolètes, de fenêtres non isolées,
 - Révision de systèmes de sécurité et d'alarmes très vieillissantes,
 - Renouvellement de véhicules en fin de vie.

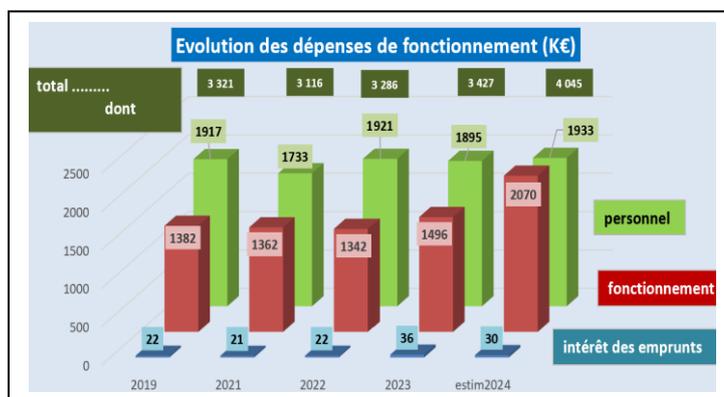
Notre devise et notre ambition restent inchangées :

« **Faire toujours plus et mieux avec de moins en moins de recettes** »

Car « **L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire** » Henri Bergson

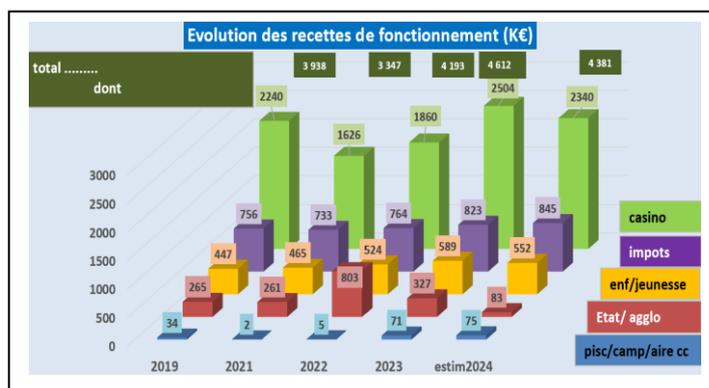
❖ Prévision d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement

2023		2024
Budget prévisionnel (K€)	Dépenses (K€)	Budget prévisionnel (K€)
3 839	3 427	4 045

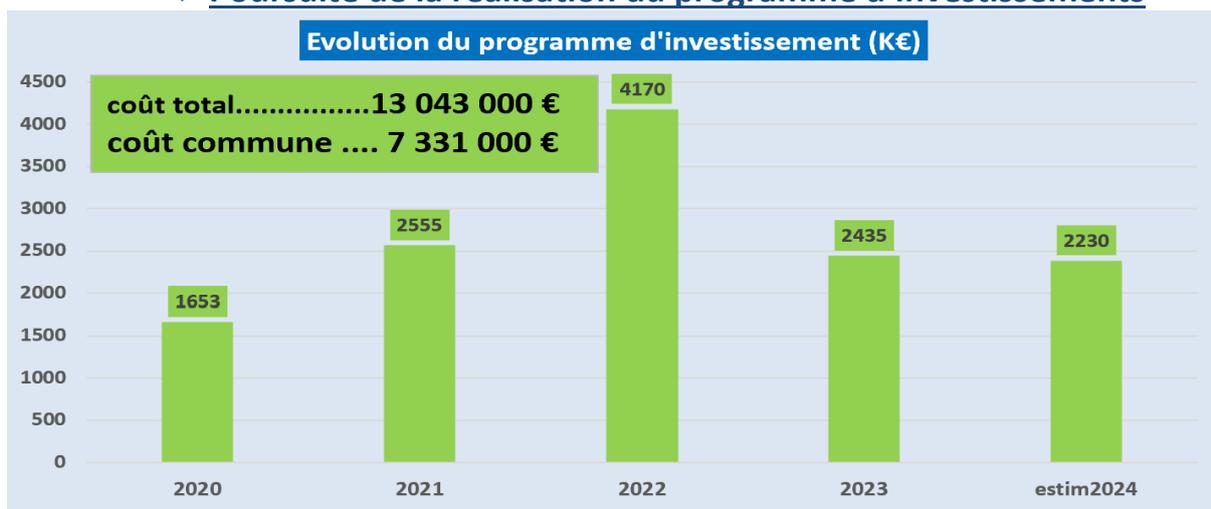


❖ Prévision d'augmentation des recettes réelles de fonctionnement

2023		2024
Budget prévisionnel (K€)	Recettes (K€)	Budget prévisionnel (K€)
4 063	4 612	4 381

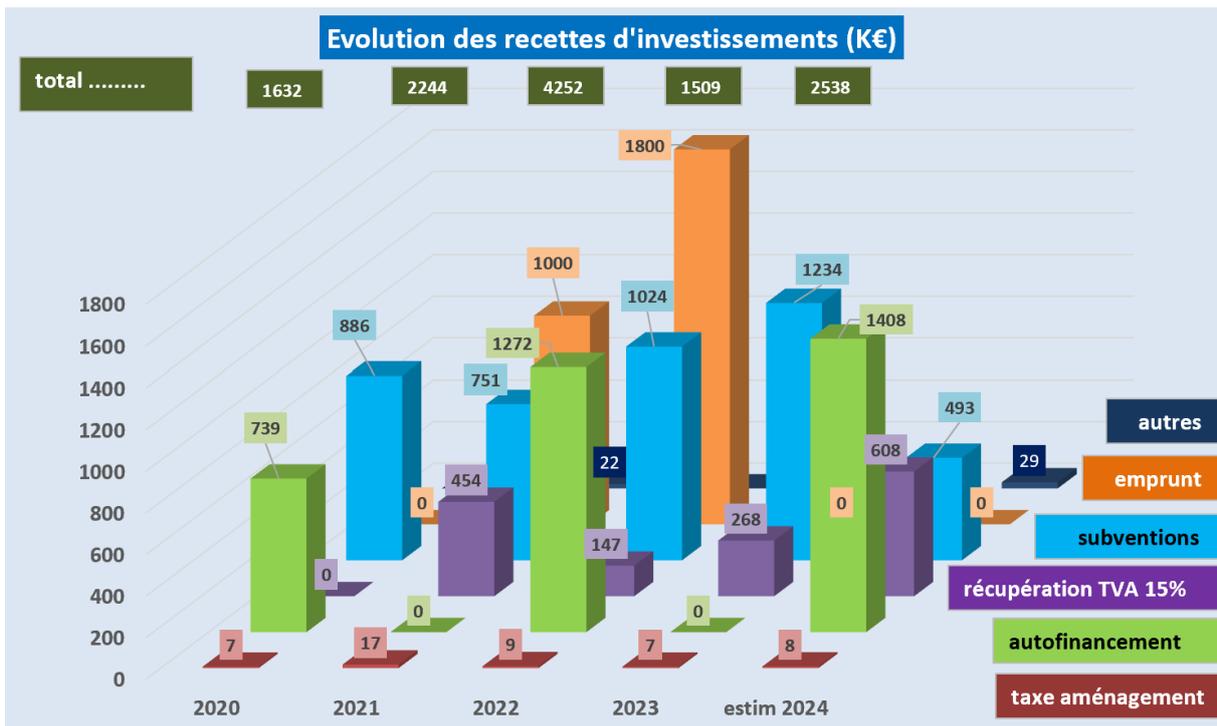


❖ Poursuite de la réalisation du programme d'investissements



dont	coût (K€)	coût commune (K€)	principales réalisations					
sécurité	40	40	pietos	écluses				
	10	10	pistes cyclables					
	23	23	élagage	élagage		élagage	élagage	élagage
	35	10		caméras				caméras
	37	37	acc PMR					
lieux services, cadre de vie, ville jardin	565	281				maison médicale		
	4800	2600	piscine	piscine		piscine	piscine	
	30	30				camping		
	295	162					crèche	
	8	8	mais des jeunes					
	600	300	parc st léger					
	45	45	city parc					
	56	56	jeux maternelle			jeux crèche		jeux parcs
	25	17	bellevue					
	60	0	parc vélos					
	30	30				toilettes publiques		
	103	43				gentilhommière		
	36	36	site	panneaux lumineux				
80	80			aménagt aire camp car			tables aire cc	
voirie	500	380		mont givre				
	45	45		charondes				
	58	58		varenes				
	15	15		ondines				
	48	28		satinges				
	98	33				coulons		
	250	132				manoir		
	26	26				maupertuis		
	79	79						
	326	200				quartier mignot		
	105	105				chanternes park		
700	700				aire camp cars			
30	30						conti	
réseaux élec /télécom	83	33					av paris	pidoux
	137	137						EP commune
	120	120						pidoux
	207	207					quartier mignot	
réseaux eau	103						conti	
	150						JJ Rousseai	
batiments	65	54	boucherie					
	35	35					salon thé	
	103	103				achats commerces		
								gymnase
cimetières							toiture services techniques	
	32	32	cavernes					
	55	55				relèvt tombe	relèvt tombes	relèvt tombes
	3	3				repérage tombes		
éclairage public	3	3				repérages allées		
	3	3						
	680	130				passage en LEDS		
véhicules divers	85	85						
	2024	695						

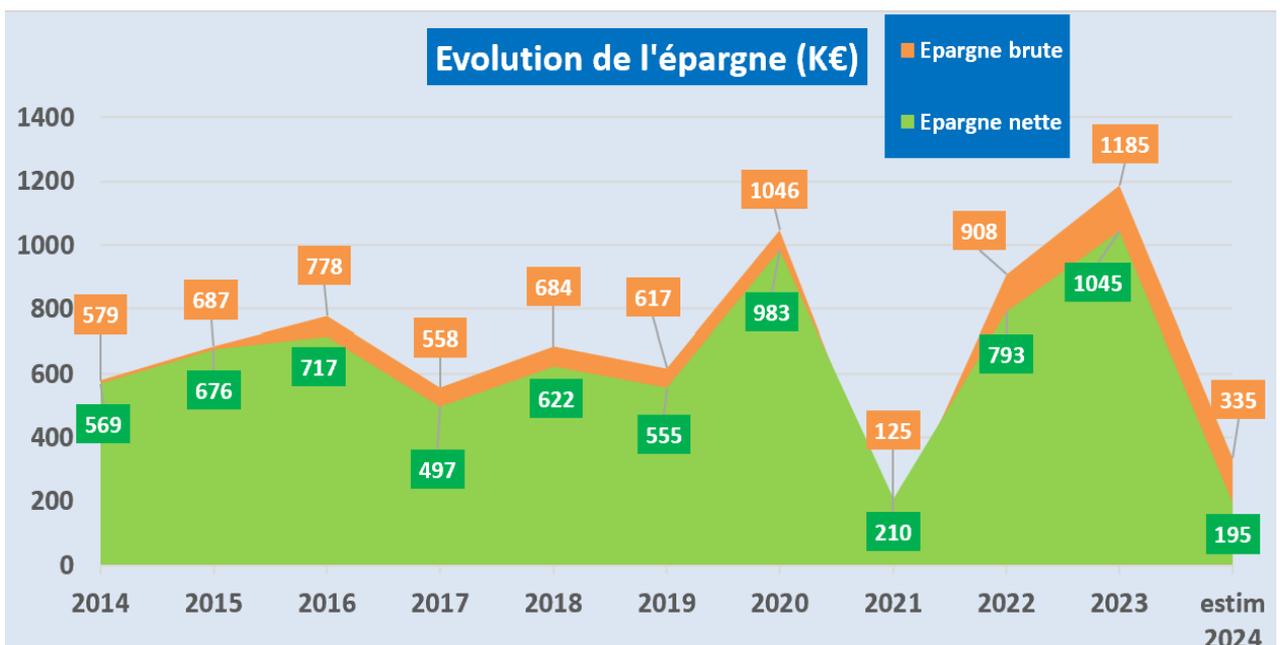
❖ Poursuite de recherche de recettes sans augmentation du taux fiscal communal



A noter que la récupération de TVA pour 2024 sera non négligeable au vu des sommes importantes investies en 2022 (année N-2 étant l'année de référence) ; à date, la préfecture estime la somme à 608 000€, désaccord avec nos calculs (630 000€)

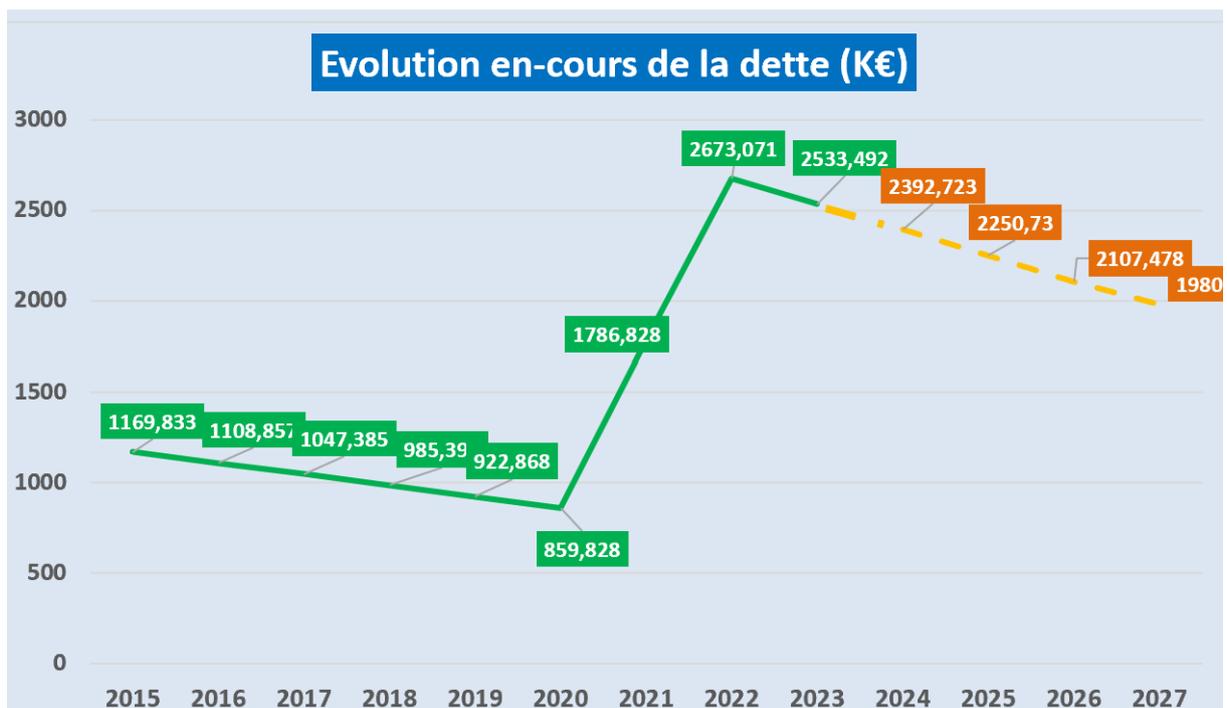
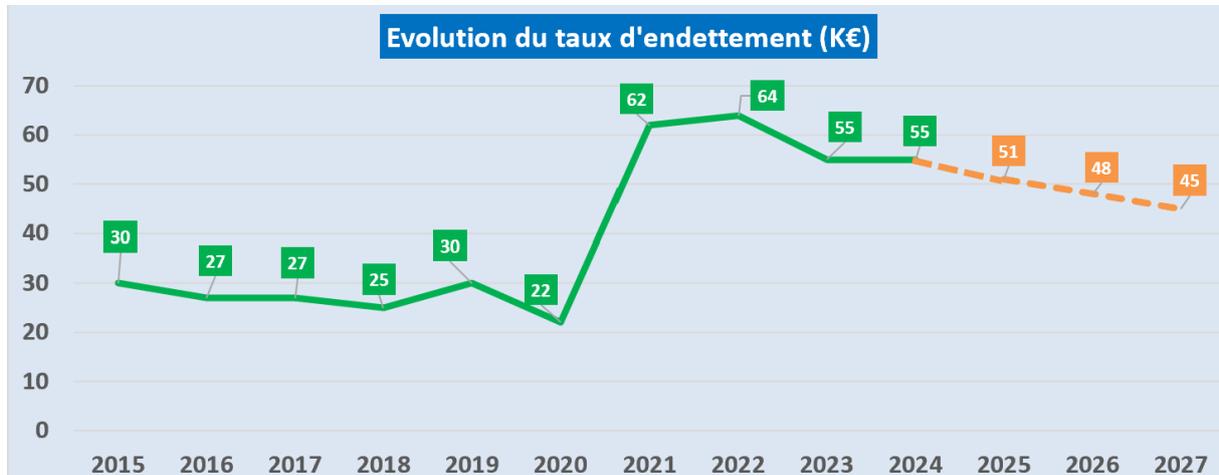
❖ Poursuite de la préservation de l'épargne

Les épargnes brute et nette sont en progression depuis 2021, avec une réserve que l'on peut constater la plus haute en 2023 depuis 2014. L'estimation 2024 est certes faible, mais basée sur des recettes estimées basses et des dépenses estimées hautes, selon l'esprit prudentiel de la construction du budget prévisionnel



❖ Toujours en veille sur la capacité d'endettement de la commune

La capacité de désendettement est de 2,14 ans , faible en comparaison des communes de la strate.



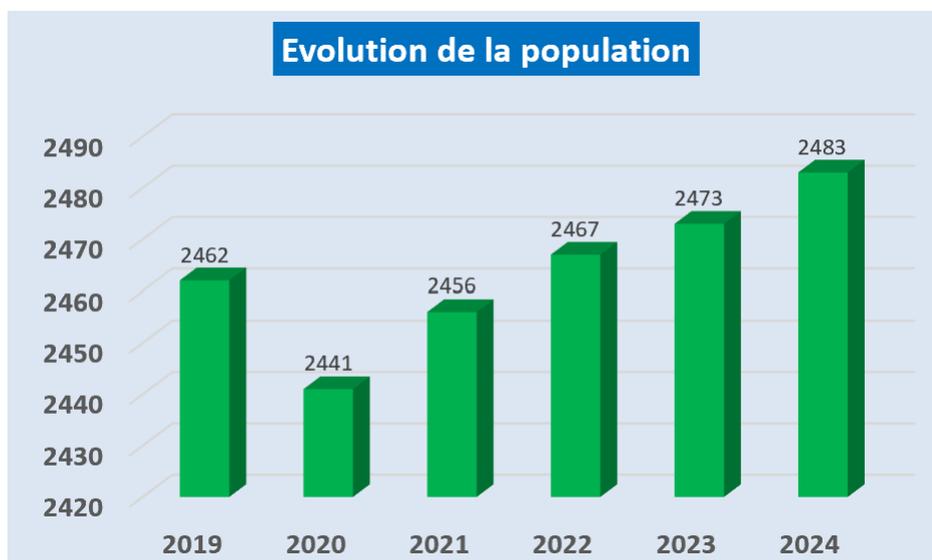
SOMMAIRE

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE.....	p 8/25
1.1 Evolution de la population.....	p 8/25
1.2 Contexte économique et financier.....	p 8/25
1.2.1 Une reprise « cahoteuse » selon le FMI.....	p 8/25
1.2.2 Recettes communales.....	p 10/25
a. Taxe d'Habitation : les conséquences de la réforme.....	p 10/25
b. Taxe foncière : des taux inchangés depuis 2011.....	p 11/25
c. Taxe d'Aménagement.....	p 11/25
d. Dotations de l'Etat.....	p 11/25
e. Les produits des jeux du casino.....	p 12/25
1.2.3 Subventions	p 12/25
ZOOM sur les subventions de l'Etat.....	p 13/25
1.2.4 Flux financiers entre Nevers Agglo et la commune	p 14/25
1.2.5 En conclusion sur les recettes	p 15/25
2. LE CADRE GENERAL DU BUDGET.....	p 16/25
3. LES PRIORITES DU BUDGET.....	p 16/25
3.1 Les bases de la construction du budget.....	p 16/25
3.2 Les orientations en matière de fonctionnement.....	p 17/25
3.3 Les orientations en matière d'investissement.....	p 19/25
4. DETAIL DES SECTIONS.....	p 22/25
4.1 La section de fonctionnement.....	p 22/25
4.2 La section d'investissement.....	p 23/25
5. L'ETAT DE LA DETTE.....	p 24/25
5.1 Encours de la dette.....	p 24/25
5.2 Taux d'endettement.....	p 24/25
5.3 Epargne brute.....	p 24/25
5.4 Epargne nette.....	p 24/25
5.5 Capacité de désendettement.....	p 24/25
ANNEXE=> schéma maquette budgétaire	p 25/25

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 Evolution de la population

Pour 2024, la population* estimée par l'Etat est de +10 habitants par rapport à 2023.
La commune se situe dans un vortex positif depuis 2020.



*nombre habitants DGF = nombre d'habitants INSEE + 1 hab/résidence secondaire

1.2 Contexte économique et financier

1.2.1 « Une reprise « cahoteuse » selon le FMI

Les crises énergétiques, la guerre sur le sol européen, une inflation généralisée ou encore le resserrement des politiques monétaires accompagnées de turbulences financières en 2023 inscrivent l'économie mondiale dans un contexte particulièrement difficile, et pourtant ... elle résiste : l'inflation fait montre d'un certain repli et les prévisions pour 2024, sans être optimistes, semblent le confirmer.

Le rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale 2024 traite d'une reprise « cahoteuse » de l'économie mondiale qui semble se remettre progressivement des pandémies et des guerres.

En France, selon le ministère de l'économie et des finances

- **La croissance serait de 1,4%**
- **L'inflation** devrait encore être élevée au début de l'année 2024 mais refluerait progressivement au cours de l'année pour atteindre sur une année pleine un **moins de 3%**.

Le projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années à venir vise à définir une trajectoire de retour progressif des comptes publics dans les limites d'un **déficit public** à 3% en 2027, **trajectoire qui va obligatoirement impacter les collectivités.**

❖ Contexte local

✚ Hausse

- *des dépenses de personnel*
 - *Augmentation du point d'indice imposé et non soutenu par l'Etat*
 - *Augmentation des taux du centre de gestion*
 - *Augmentation des coûts URSSAF*
- *Des dépenses générales*
 - *Augmentation de 17,5 % des assurances*
 - *Augmentation de 16% de la dotation au service départemental de secours et d'assistance*
 - *Augmentation des coûts de l'énergie (électricité et gaz) et des carburants*
 - *Augmentation des coûts de l'alimentation*
 - *Augmentation de tous les produits de traitement, de voiries, d'entretien, de papèterie...*

✚ Inchangé

- *Dotations de l'Etat inchangées*
 - *Dotation Globale de Fonctionnement nulle*
 - *Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux nulle*
- *Echanges financiers avec Nevers Agglomération*
 - *Pougues est la seule commune de Nevers Agglomération à être déficitaire en matière de FPIC*

Et pourtant

- ✚ *Limitation des charges courantes (+10% entre 2022 et 2023 ; en hausse estimée pour 2024 : +20%) et des charges de personnel(-5% entre 2022 et 2023 ; en hausse estimée pour 5% en 2024)*
- ✚ *Effort important d'investissement*
- ✚ **Soutien financier au monde associatif** prévu à hauteur de 54 000€ (*hors soutien en heures agents et matériels*)
- ✚ **Recherche de financements** extérieurs pour des investissements limités.
- ✚ **Pas d'augmentation** des taux des taxes communales sur le foncier bâti et non bâti ;

1.2.2 Recettes communales :

a. La réforme de la Taxe d'Habitation (TH):

- La réforme de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, qui a dans un premier temps (article 5 LF 2018) été supprimée pour 80 % des contribuables dès 2020, **est totalement supprimée** pour les 20% restants **en 2023**.
- Cette **perte de ressources est compensée** pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Ce **transfert de la part départementale** de foncier bâti vise à compenser la perte de la Taxe d'Habitation sur les propriétés bâties et s'accompagne d'un dispositif (coefficient correcteur) afin que **chaque commune ne soit ni sous ni surcompensée**.
- **La taxe d'habitation sur les résidences secondaires** est maintenue en 2024;

➤ **La sur-taxe d'habitation sur les résidences secondaires** n'est pas applicable à Pougues les Eaux (liste de communes fixée par décret de + de 50 000 habitants marquées par un déséquilibre fort entre l'offre et la demande de logements).

b. La Taxe Foncière (TF): des taux inchangés depuis 2011

Malgré un contexte économique et financier instable inhérent à la crise sanitaire, l'objectif de contraindre les niveaux d'imposition est maintenu :

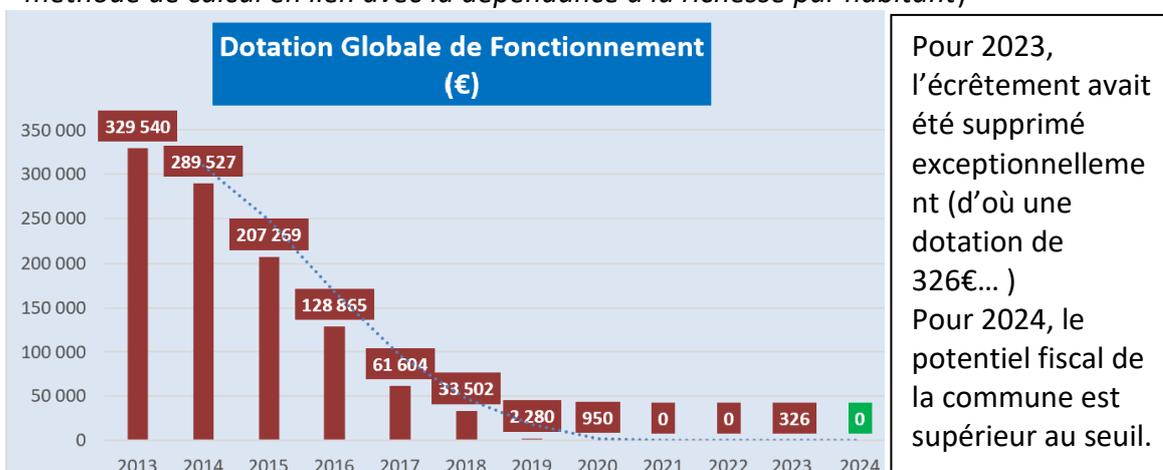
Les taux communaux de la taxe foncière restent inchangés en 2024 pour ne pas peser plus sur les ménages. Et pourtant, les Pouguois vont voir leur impôt foncier augmenter. En effet, l'assiette (le montant calculé par l'Etat servant de base au calcul de l'impôt) a été modifiée.

c. La Taxe d'Aménagement (TA):

➤ **Le taux de la taxe d'aménagement est inchangé en 2024.** Cette taxe permet principalement de financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

d. Les dotations de l'Etat:

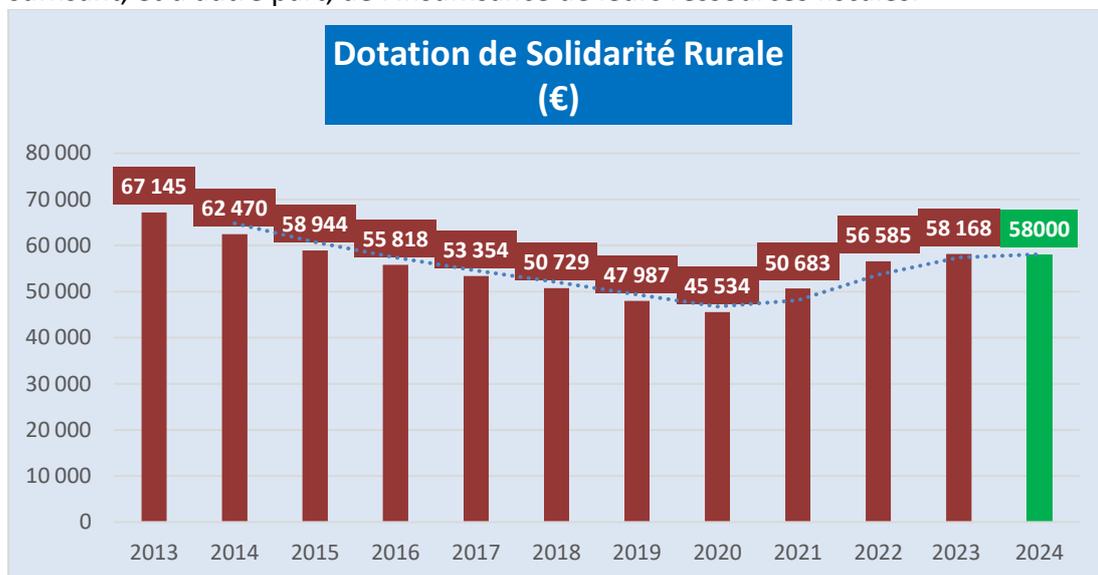
➤ La **Dotation Forfaitaire** de la Dotation Globale de Fonctionnement **est nulle** en 2021 et 2022 et quasi nulle en 2023 (326€) (*elle était en diminution constante, depuis la méthode de calcul en lien avec la dépendance à la richesse par habitant*)



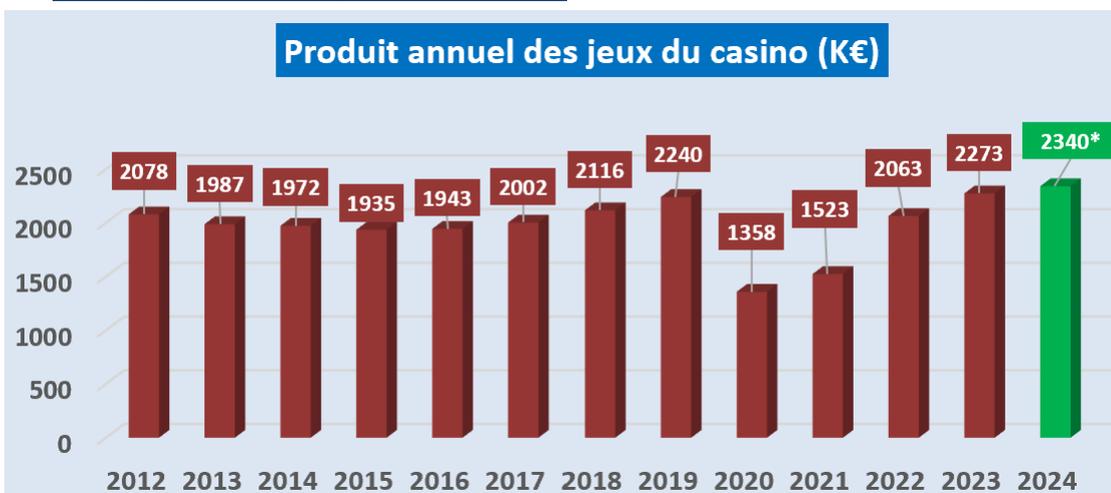
Comme l'Etat a remis en place un écrêtement cette année, **le calcul aboutit au nul** et non à une dotation négative : *il s'agirait alors pour la commune de devoir reverser un différentiel sur sa fiscalité locale car commune supposée « trop riche » (il s'agirait de contribuer sur nos propres finances de participer au financement de l'enveloppe de la DGF ...)*

➤ **La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**

est en diminution chaque année. Elle est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.



e. Les produits de jeux du casino:



*Estimation au vu des produits de janvier et février 2024 en comparaison de 2023

1.2.3 Les subventions

Les subventions permettent, sous réserve de dossiers construits préalablement au début des travaux, de bénéficier d'aides tant de la part de l'Etat, que de la Région, du Conseil Départemental ou de Nevers Agglomération.

La Ville actionne tous les leviers de financements possibles et monte des dossiers souvent complexes et s'adaptant aux critères mis en exergue pour aboutir à obtenir ces subventions



🚦 La Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux (DETR)

La DETR vise à subventionner la réalisation d'investissements et de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

N'étant plus éligible à la DETR depuis plusieurs années, la commune a été à nouveau éligible pour la Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux en 2022 et 2023 :

- 2 000 habitants < population < 20 000 habitants
- Potentiel financier par habitant < 1,3 fois potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes de cette catégorie

du fait de la perte de de recettes liée à la fermeture du casino pendant 5,5 mois en 2020 et 6 mois en 2021.

Ce qui a permis à la commune de se positionner en demande sur les travaux du multi-accueil à hauteur de 107 487€, somme validée par l'Etat en 2022

La commune s'est positionnée en 2023 en demande sur la réfection de la toiture de la maternelle à hauteur de 139 560€ ; il lui a été accordé la somme de 116 300€.

La commune n'est à nouveau plus éligible en 2024 du fait de la réouverture à temps plein du casino en 2022.

🚦 La Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL)

Toutes les communes sont éligibles à la DSIL. Les projets financés par la DSIL doivent cependant concourir à la réalisation de l'une des grandes priorités nationales inscrites à l'article L. 2334-42 du CGCT :

- Opérations s'inscrivant dans un contrat de ruralité concourant à l'accessibilité des services et des soins, développer l'attractivité, à stimuler l'activité des bourgs-centres, à développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale,
- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, de la construction de logements,
- ...

Ce qui a permis à la commune de se positionner en demande sur les travaux :

- *de réhabilitation de la piscine avec l'obtention d'une subvention de plus de 1 100 000€ en 2020,*
- *de construction de la maison médicale avec l'obtention d'une subvention de 238 000€ en 2022,*

Pour 2024, la DSIL est tournée vers les mobilités douces, les aménagements paysagers et des travaux d'économie d'énergie,

- *estimant la réhabilitation de l'avenue Conti à hauteur de 660K€ HT, la commune se positionne en demande d'une subvention à hauteur de 395 953€* compte tenu de la décision politique de redonner à cette voie toutes ses potentialités en termes de mobilités en facilitant les mobilités douces (piste cyclable/trottoirs) et dans le cadre d'un aménagement paysager qualitatif et durable
- *estimant les travaux de la réfection du gymnase des Chanternes éligibles à hauteur de 39 600€, la commune se positionne en demande d'une subvention à hauteur de 23 760€.*

Sans validation à date, raison pour laquelle aucune subvention DSIL n'est inscrite au BP

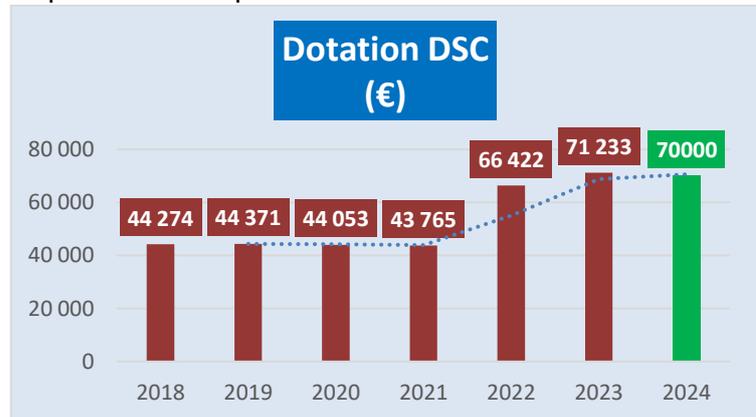
1.2.4 Les flux financiers entre Nevers Agglomération et Pougues-les-eaux

3 flux financiers existent entre Nevers Agglomération et les communes membres :

➤ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

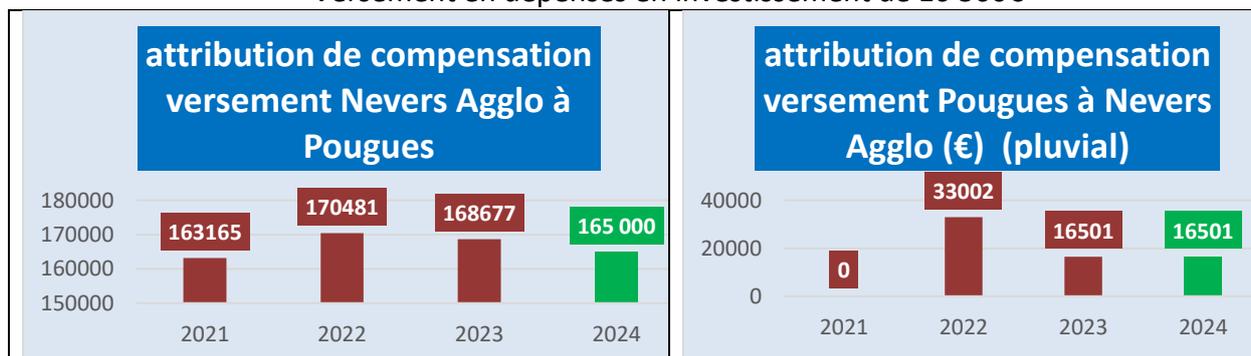
- But : Nevers Agglomération fait bénéficier les communes de l'accroissement de la fiscalité professionnelle
- Caractère facultatif ; recette non pérenne pour les communes avec un montant librement fixé par l'EPCI chaque année selon les critères suivants

- Population : 28,33%
- Potentiel financier : 28,33%
- Nombre d'élèves scolarisés : 7,085%
- Km voirie : 7,085%
- Nombre de logements sociaux : 14,17%
- Solidarité (taille commune) : 5%
- Economique (compensation perte Taxe Professionnelle) : 10%



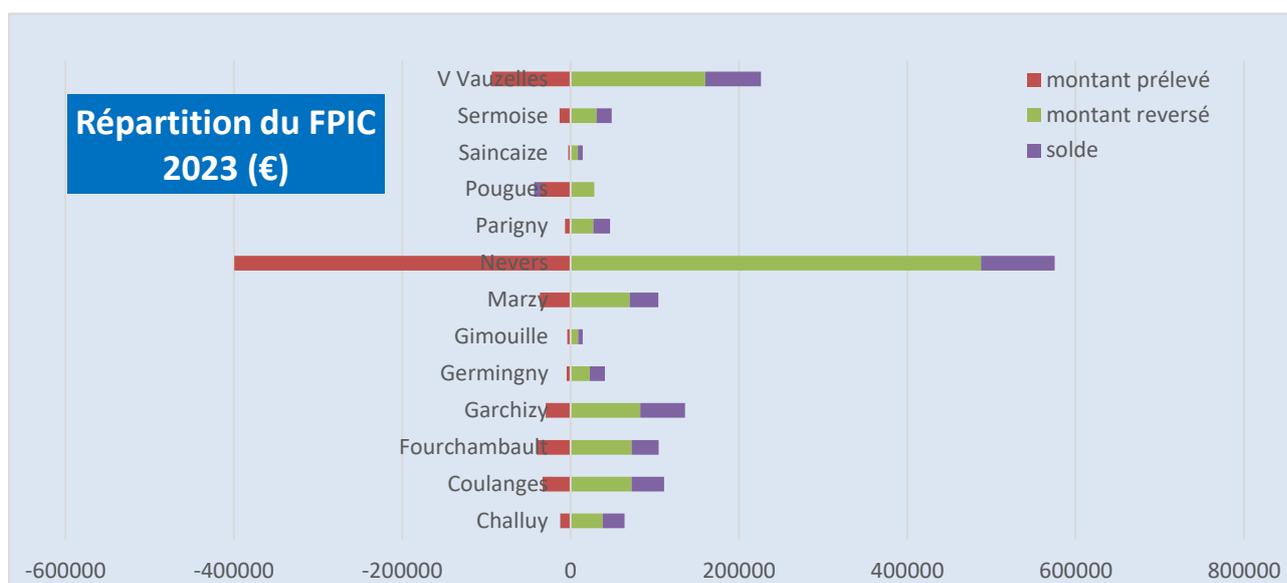
➤ L'Attribution de Compensation (AC)

- **Instaurée depuis 2003, après l'imposition** du transfert du montant de la taxe professionnelle de la commune à l'agglomération
- **Caractère obligatoire** : recette évoluant chaque année depuis 2003 en fonction de l'évaluation spécifique des charges de chaque commune.
- Au fil des transferts de compétences et au fil des créations de services communs, les attributions de compensation diminuent
- **Evolution 2022 avec le transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales** :
 - Attribution en fonctionnement de 170 481€
 - Versement en dépenses en investissement de 16 500€



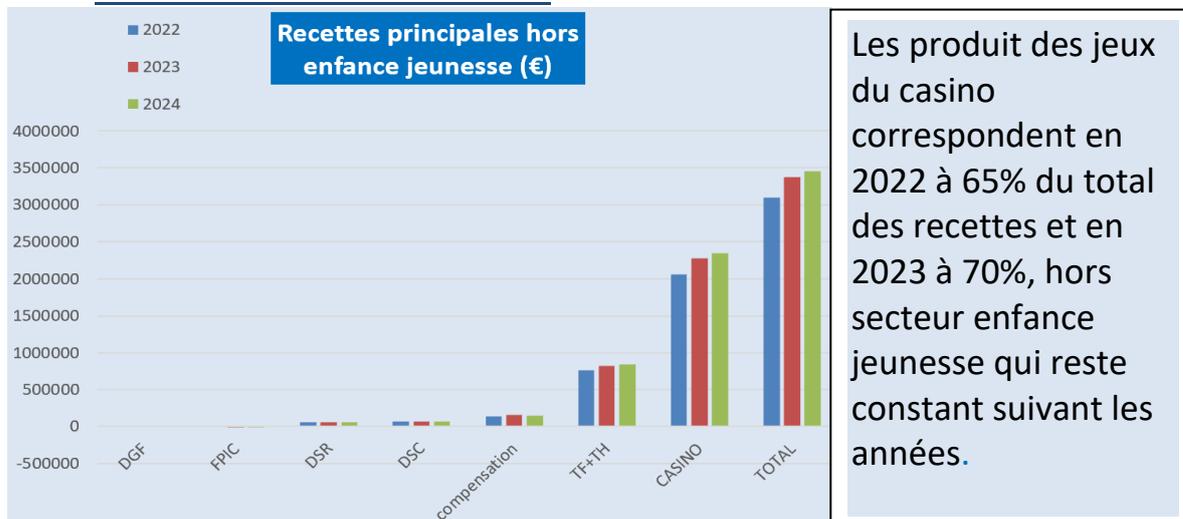
➤ **Le Fond de Péréquation Intercommunal et communal (FPIC)**

- Ce fond est versé par Nevers Agglomération aux communes et par les communes à Nevers Agglomération en fonction de la population, du Potentiel fiscal par habitant et du revenu par habitant.
- Pougues est en bilan négatif sur des années dites « classiques » (hors fermeture du casino), compte tenu de la richesse par habitant due à la prise en compte des recettes des produits des jeux du casino dans le calcul. Au cours des années 2020 et 2021, le casino a été fermé 6 mois. Ce qui conduit à un résultat positif sur 2021 et 2022. Au cours de l'année 2022, les recettes sur les produits des jeux ont été moindre qu'au cours d'une année « classique » et pourtant, le bilan 2023 est redevenu négatif ; cette situation ne peut que s'accroître.



(€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 estim
Versement de N Agglo=> Pougues	28 976	27 799	28 036	36 373	34 600	28 081	27 000
Versement de Pougues => N Agglo	33 026	37 028	41 466	26 183	26 378	35 781	35 000
Solde	-4 050	-9 229	-13 430	+10 190	+ 8 222	-7 700	-8 000

1.2.4 En conclusion sur les recettes



2 LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

- ⇒ Il respecte les principes budgétaires : **annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.**
- ⇒ Il est structuré en 2 parties :
- ✓ la **section de fonctionnement** permet la gestion des affaires courantes incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et les divers travaux d'entretien, réalisés par les agents des services techniques ou par des entreprises autant que possible locales
- ✓ la **section d'investissement** a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Pour l'année 2024, le vote doit intervenir avant le 15 avril.

Le budget primitif peut être consulté :

- **au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux**
- **sur le site internet de la commune.**

3 LES PRIORITES DU BUDGET

Dans un contexte de crise économique,

Rien n'est à attendre de l'Etat en termes de dotation ou de compensation vis-à-vis de la commune, même si les recettes des produits des jeux ne sont pas à la hauteur des années avant COVID.

3.1 Les bases de la construction du budget :

Ce budget a été établi avec la volonté :

- **de maîtriser les dépenses de fonctionnement** tout en développant le nombre, le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- **de mobiliser des subventions** auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental et de Nevers Agglomération chaque fois que cela est possible (notamment pour les travaux de la maison médicale, pour la réhabilitation du centre aquatique, pour l'agrandissement du multi-accueil et pour la valorisation du parc thermal) ;
- **d'investir de manière responsable** pour contribuer à la préservation et à l'optimisation du patrimoine communal.
- **de contenir la dette** (d'un montant supportable en rapport aux communes de la même strate).

Sachant que :

- divers travaux importants ont été réalisés pour le bien-être des Pouguois et le développement de la ville (voiries, maison médicale, piscine, agrandissement de l'aire de camping-cars, réfection du parking des chanternes,...)
- l'autofinancement a été utilisé au maximum pour toutes ces réalisations,
- il a été réalisé deux emprunts de 1 million d'euros en 2021 et en 2022 sur des bases de taux extrêmement bas (<0,7%)

la Direction des Finances Publiques nous a confirmé la possibilité de pouvoir emprunter jusqu'à hauteur de 3 500 000€ sans risque de surendettement pour la commune.

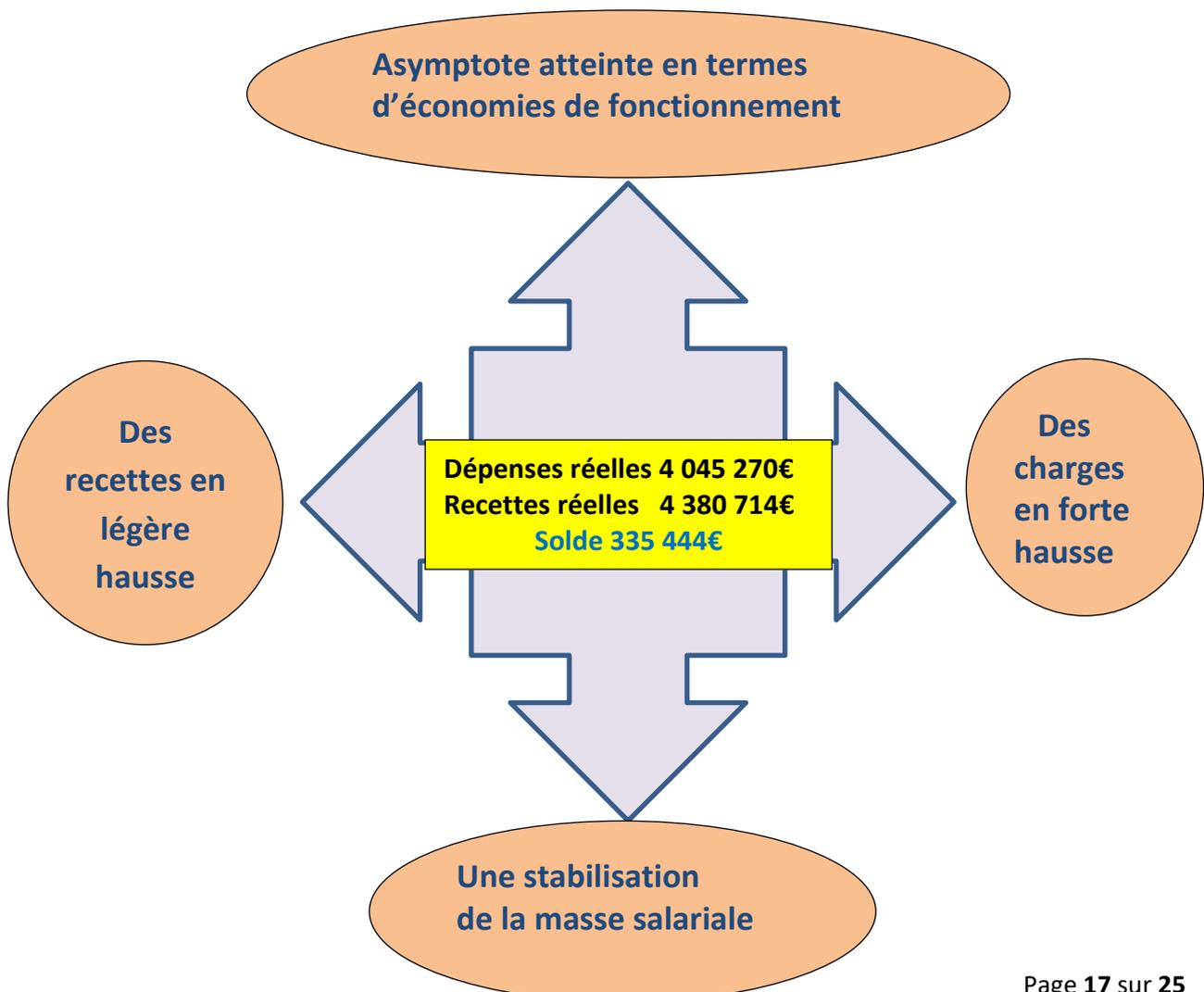
Cependant pour 2024, **aucun emprunt ne sera sollicité au vu de l'autofinancement possible (avec une gestion au plus juste des dépenses) et des taux d'intérêts élevés.**

C'est donc cet autofinancement qui permettra des investissements lourds, en particulier en continuant les travaux de voirie avec la réhabilitation de l'avenue Conti et le début de la réhabilitation de la rue Pidoux.

3.2 Les orientations en matière de fonctionnement

Le Budget Prévisionnel est marqué par une **maîtrise du budget de fonctionnement**, et la **non-augmentation des taux d'imposition** de la commune.

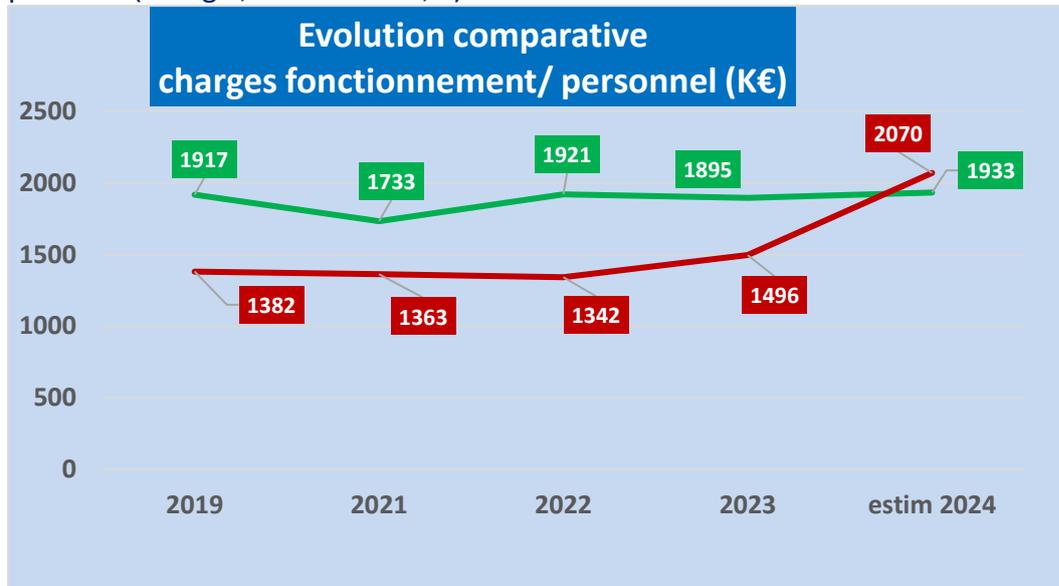
Il s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 217 130€**.



► **En dépenses :**

En 2024, Le poste des charges générales de fonctionnement est passé au-dessus de celui dédié aux charges de personnel pour 2 raisons concomitantes :

- ✓ La gestion au plus juste de la masse salariale, avec un effectif et un nombre de cadres A en adéquation avec une commune de près de 2 500 habitants, et ce, malgré les augmentations imposées depuis 2020.
- ✓ Les augmentations de charges liées à l'inflation et aux nombreuses augmentations de produits (énergie, alimentation,...)



- ✓ **Le poste des charges générales de fonctionnement (2 069 699€),** devenu 1^{er} poste de dépenses, prévoit une hausse de plus de 593 274€ par rapport à 2023

⇒ **Les principales augmentations sont :**

- Facturation prestation piscine 2023 en 2024 : 156K€
- Facturation électricité piscine 2023 en 2024 : 70K€
- Prestation piscine 2024 : 185K€
- Prestation camping pour une ouverture étendue : 57K€
- Augmentation des repas restaurant scolaire (plus d'enfants) : 30K€
- Versement Service Départemental Incendie et Secours : 20K€
- Augmentation des tarifs carburant, énergie, postaux, télécom, papeterie, : 70K€

Les sources d'économies sur les divers contrats ont déjà été réalisées les années précédentes.

Diverses actions instaurées les années précédentes ont été maintenues : la fermeture de certains bâtiments trop énergivores passés en chauffage hors gel et le regroupement de réunions dans les bâtiments les moins énergivores en particulier.

- ✓ **Le deuxième poste des dépenses de fonctionnement est celui du personnel avec 1 933 571 € soit 47,8% du BP 2024**

	2019	2020	2021	2022	2023
Coût (K€)	1917	1814	1733	1921	1895
% des charges	58	62,7	56,5	58,4	55,2

- Ce poste se voit augmenter structurellement chaque année :
- ✓ par les diverses obligations étatiques
 - augmentation des points d'indices
 - revalorisations salariales
 - augmentation des cotisations patronales
 - création d'un CIA en 2021
 - ✓ par les augmentations imposées par les divers organismes en lien avec la masse salariale tels le Centre de gestion

Malgré

- ✓ la baisse des effectifs de la commune (49 en 2019 à 41 en 2024)
- ✓ la réduction du nombre d'agents catégorie A (5 en 2019 à 2 en 2024)

Le coût de la masse salariale sera contraint sur les bases des années précédentes tant par :

- des départs remplacés avec un décalage de quelques mois lorsque l'organisation le permet
- le remplacement d'agents partis et remplacés sur des bases de salaires moins élevées

tout en assurant des « tuilages » sur des postes avérés en contrainte

► **En recettes :**

- ✓ Au vu du contexte très incertain encore en cette année 2024, et par principe de prudence budgétaire, les estimations de recettes ont été certainement sous évaluées.

	2019	2021	2022	2023	Estim 2024
Recettes (K€)	3 938	3 347	4 193	4 612	4 381

3.3 Les orientations en matière d'investissement

En matière d'investissement, il s'agit de mettre en exergue la **volonté municipale de développer l'attractivité de la ville**, tant pour de nouveaux habitants que pour les touristes de passage et de **continuer à réhabiliter les voiries** tout en ne mettant pas en péril l'équilibre financier de la commune.

L'objectif 2024 se veut donc prudent mais volontaire. C'est donc près de **2 400 000€** qui sont consacrés à l'investissement pour l'année.

Sur les 3 axes d'objectifs du mandat, les grands projets avancent :

► **Améliorer le cadre de vie (=> 1 398 000€)**

1. **Poursuivre la reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières (=> 40 000 €).**
2. **Poursuivre la réfection de voiries (=> 928 000€)**
 - a. **La réhabilitation de l'avenue Conti** (dont 27 000€ d'études de sols compte tenu de cavités historiques, 24 000€ de maîtrise d'œuvre et 700 000€ de travaux) soit un total de **751 000€**
 - b. **Le début de la réfection de la rue Pidoux** (avec le lancement des études à hauteur de 31 000€ et le début des travaux de la 1^{ère} tranche prévue fin d'année à hauteur de 101 000€, pour l'enfouissement des réseaux électricité et télécom) soit un total de **132 000€**

- c. Création d'une voirie lourde pour accès à l'entreprise AEP en fonction de l'avancée de ses projets à hauteur de **45 000€**
- 3. Permettre aux sportifs de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions en cette année de jeux olympiques (=> 77 700€)**
- a. Début de la réfection du gymnase estimée à **39 700 €** incluant la réfection intérieur et extérieur des vestiaires, des douches des sanitaires et des couloirs y conduisant
 - b. Réfection d'un des deux cours de tennis extérieurs estimée à **34 000€**
 - c. Participation de la commune à l'achat d'un panneau de décompte des scores de basket à hauteur de **4000€**
- 4. Poursuivre la sécurisation, l'amélioration de l'environnement et le bien-être des Pouguois (=> 164 200€)**
- a. Installation d'abris bus pour nos jeunes collégiens estimée à **7 500€**
 - b. Installation de vidéoprotection autour des écoles et de la mairie estimée à **24 000 €**
 - c. Installation de jeux divers aux parcs Saint Léger et Simone Veil pour un coût de **46 000€**
 - d. Divers aménagements paysagers et plantations de vivaces pour agrémenter la ville tout en limitant les usages de l'eau pour un coût de **16 000€**
 - e. Divers travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques et d'enfouissement des réseaux télécom assurant une qualité de fourniture électrique meilleure et permettant la suppression de pollution visuelle avec la suppression de poteaux béton pour **41 700€**
 - f. Démolition des maisons dites « petit » à l'entrés sud estimée à **29 000€**
- 5. Finaliser financièrement diverses actions lancées en 2023 ou terminées fin 2023 et non réglées (=> 188 100€)**
- a. Révision du PLU pour la gestion des enjeux fonciers et architecturaux de la commune avec **2 000 €** en reste à facturer
 - b. Rénovation de l'éclairage public sur toute la commune pour moduler l'éclairage en fonction des usages et réaliser des économies substantielles pour un coût de **137 100€** (remplacement de lampes énergivores par des LEDs)
 - c. Divers travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom réalisés fin 2023 assurant une qualité de fourniture électrique meilleure et permettant la suppression de pollution visuelle avec la suppression de poteaux béton pour un coût de **49 000€** avenue de Paris

► Développer l'attractivité de la commune avec développement de l'offre commerciale et touristique (=> 520 400 €)

- 6. Actions de développement local par la participation à la création de logements locatifs en centre bourg (ex « grand hôtel ») (=> 300 000€)**
- 7. Finalisation de la Réhabilitation du camping incluant la réfection des branchements d'eau (=> 4 500€)**

8. **Complément d'installations révélées nécessaires sur l'aire de camping cars après une année d'expérimentation (=> 9 000€)**
 - a. Installation de **filets de protection** entre le stade de football et l'aire de camping-cars à hauteur de **5 000€**
 - b. Installation de **tables de pique-nique** sur les espaces verts à hauteur de **4 000€**

9. **Finalisation des travaux de la piscine avec quelques aménagements à réaliser après retour d'expérience de l'an dernier (=> 106 900€)**
 - a. Règlement des **dernières factures** pour **94 500€**
 - b. Installation d'**ombrières** estimée à **10 000€**
 - c. Achat de **jetons logotés pour casiers** d'un coût de **1 000€**
 - d. Achat d'un **enrouleur pour lignes de nages** pour un montant de **1 400€**

10. **Avancement dans la réflexion de l'aménagement du parc Saint Léger pour une première avancée (=>100 000€)**

► **Entretien des bâtiments communaux et moderniser les matériels d'entretien (=> 323 300€)**

11. **Finalisation de la réfection de la toiture de la maternelle (=> 191 400€)**

12. **Divers entretiens de bâtiment communaux (=> 51 200€)**
 - a. Réfection du **toit terrasse des services techniques** pour **35 000€**,
 - b. Remplacement de la **chaudière de la poste** pour **8 000€**,
 - c. Meilleure **acoustique à la petite crèche** pour **1000€**,
 - d. Traitement de **l'humidité de la cave au centre de loisirs** pour **1500 €**,
 - e. Réfection du **chauffage de la salle du co-working à la gentilhommière** pour **2 000€**,
 - f. Changement des **fenêtres** pour isolation à la **boucherie** pour **3 700€**

13. **Révision des systèmes de sécurité des bâtiments communaux avec le remplacement d'alarmes vieillissantes (=> 25 000€)**

14. **Renouvellement de véhicules (=> 43 700€)**
 - a. Confection d'une **benne** aux services techniques pour un montant de **3 700€**
 - b. Achat d'un **véhicule pour la police municipale** à hauteur de **40 000€**

15. **Achat de matériel pour entretiens divers (=> 12 000€) dont débroussailleuses, tondeuse, souffleur,...)**

► **En complément, il s'agit d'inclure le remboursement du capital d'emprunts de 141 000€ et la compensation du pluvial à Nevers Agglomération de 17 000€ (=> 158 000€)**

4. DETAIL DES SECTIONS

Il est affecté 1 408 513,47€ à la section « recettes investissement » au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé pour permettre l'autofinancement des investissements

Le reste est affecté en 002 en fonctionnement à hauteur de 828 416,29€

4.1 La section de fonctionnement :

Elle **s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 217 130,29 €** et se décompose comme suit :

En dépenses :

011	Charges à caractère général	1 682 789€
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 933 571€
014	Atténuation de produit	42 500€
065	Autres charges de gestion courante	344 409,95€
s/t		4 003 269,95
066	Charges financières	30 000€
067	Charges exceptionnelles	0€
068	Dotations aux provisions (semi budgétaires)	12 000€
s/t		42 000€
Total réel		4 045 269,95€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 917,43€
Total ordre		33 917,43€
Total exercice		4 079 187,38€

023	Virement de la section d'investissement	1 137 942,91€
Total DF		5 217 130,29€

En recettes :

013	atténuation de charges	15 447,00€
70	vente de produits fabriqués, prestations de services	347 700,00€
73 hors 731	impôts et taxes	353 000,00€
731	Imposition directe	3 098 453€
74	dotations, subventions et participations	480 564€
75	autres produits de gestion courante	80 550,00 €
76	produits financiers	0,00 €
77	produits spécifiques	5 000,00 €
78	reprise sur provisions	0,00 €
Total réel		4 380 714€
042	opération d'ordre de transfert entre sections	8 000,00 €
Total ordre		8 000€
Total exercice		4 388 714€

002	résultat d'exploitation reporté	828 416,29 €
Total RF		5 217 130,29€

4.2 La section d'investissement :

Elle **s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 802 444,80€** et se décompose comme suit :

En dépenses :

010	Stocks	0€
20	Immobilisations incorporelles	94 501,99€
204	Subventions d'équipement versées	317 000,00€
21	Immobilisations corporelles	1 671 081,29€
23	Immobilisations en cours	146 806,12€
16	Emprunt et dettes assimilés	141 000,00€
45	Opération pour compte de tiers	29 000,00€
Total réel		2 399 389,40€
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 000,00€
041	Opérations patrimoniales	92 501,99€
Total ordre		100 501,99€

001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 302 553,41€
Total DI		3 802 444,80€

En recettes :

010	Stocks	0,00€
13	Subventions d'investissements	492 569,00€
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00€
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00€
204	Subventions d'équipement versées	0,00€
21	Immobilisations incorporelles	0,00€
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00€
23	Immobilisations en cours	0,00€
24	Produits de cessions d'investissements	0,00€
Total recettes équipement		492 569,00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	608 000,00€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 408 513,47€
Total recettes financières		2 016 513,47€
45	Opérations pour compte de tiers	29 000,00€
Total recettes réelles		2 538 082,47€
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 137 942,91€
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	33 917,43€
041	Opérations patrimoniales	92 501,99€
s/T recettes ordre		1 264 362,33€
Total RI		3 802 444,80€

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0€
Total RI		3 802 444,80€

5. L'ETAT DE LA DETTE

5.1 Encours de la dette au 31 décembre année N:

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts en 2024 s'élève à 141 000€

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Encours Capital (K€)*	1 169,833	1 108,857	1 047,385	985,397	922,868	859,828	1 786,828	2 673,071	2 533	2 393

*= capital des 4 emprunts de 2012, 2015, 2020, 2021 et 2022 hors prêt relais débloqué en 2022

5.2 Taux d'endettement:

=encours de la dette/ Recettes Réelles de Fonctionnement

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022	2023	BP 2024
Taux d'endettement (%)	5	5	30	27	27	25	30	22	62	64	55	55

*hors prêt relais

En comparaison de la strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants, le taux d'endettement moyen est de 73,10%

5.3 Epargne brute:

= Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses Investissement réelles	2 399 389,49€	Dépenses Fonctionnement réelles	4 045 269,95€
Recettes Investissement réelles	2 538 082,47€	Recettes Fonctionnement réelles	4 380 714,00€
		Epargne brute	335 444,05€

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prév 2024
Epargne brute (K€)	713	579	687	778	558	684	617	1 046	125	908	1185	335

5.4 Epargne nette :

= Epargne brute – capital dette

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Epargne nette (K€)	704	569	676	717	497	622	555	983	210	793	1045	199

5.5 Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement de la commune, mesure de solvabilité financière, correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Une commune est estimée en situation critique lorsque sa capacité de désendettement est > 15 ans

Le seuil de vigilance est estimé à 10 ans

La capacité de désendettement de Pougues les eaux est de 2,14 ans.

ANNEXE Maquette Budget Prévisionnel 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	Dépenses totales	Dépenses réelles
014 Atténuation de produit	42 500,00	42 500,00
011 Charges à caractère général	1 682 789,00	1 682 789,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 933 571,00	1 933 571,00
023 Virement à la section d'investissement	1 137 942,91	
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	33 917,43	
65 Autres charges de gestion courante	344 409,95	344 409,95
66 Charges financières	30 000,00	30 000,00
68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	12 000,00	12 000,00
TOTAL	5 217 130,29	4 045 269,95
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	Recettes totales	Recettes réelles
002 Résultat d'exploitation reporté	828 416,29	
013 Atténuations de charges	15 447,00	15 447,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00	
70 Ventes de produits fabriqués, prest de services, marchés	347 700,00	347 700,00
73 Impôts et taxes hors 731	353 000,00	353 000,00
731 Imposition directe	3 098 453,00	3 098 453,00
74 Dotations, subventions et participations	480 564,00	480 564,00
75 Autres produits de gestion courante	80 550,00	80 550,00
77 Produits exceptionnels	5 000,00	5 000,00
TOTAL	5 217 130,29	4 380 714,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)	Dépenses totales	Dépenses réelles
001 Solde d'exécution négatif reporté N-1	1 302 553,41	
040 Opérations d'ordres de transferts entre section	8 000,00	
041 Opérations patrimoniales	92 501,99	
16 Emprunts et dettes assimilées	141 000,00	141 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	94 501,99	94 501,99
204 Subventions d'équipement versées	317 000,00	317 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 671 081,29	1 671 081,29
23 Immobilisations en cours	146 806,12	146 806,12
45 opérations pour comptes de tiers	29 000,00	29 000,00
TOTAL	3 802 444,80	2 399 389,40
RECETTES D'INVESTISSEMENT (€)	Recettes totales	Recettes réelles
001 Solde d'exécution section investissement reporté	0,00	
021 Virement de la section d'exploitation	1 137 942,91	
040 Opérations transfert entre section	33 917,43	
041 Opérations patrimoniales	92 501,99	
10 Dotations, fonds divers et réserves	608 000,00	608 000,00
1068 Excédent fonctionnement capitalisés	1 408 513,47	1 408 513,47
13 Subventions d'investissement	492 569,00	492 569,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
45 Opération tiers	29 000,00	29 000,00
23 Immobilisations en cours	0,00	
TOTAL	3 802 444,80	2 538 082,47

Dépenses Investissement réelles	2 399 389,40 €	Dépenses Fonctionnement réelles	4 045 269,95 €
Recettes Investissement réelles	2 538 082,47 €	Recettes Fonctionnement réelles	4 380 714,00 €
		Epargne brute	335 444,05€

BP 2024	Fonctionnement	Investissement	Résultat	Résultat cumulé sur les 2 sections (avec RAR 2023)
Recettes	5 217 130,29 €	3 802 444,80€	0,00 €	0,00 €
Dépenses	5 217 130,29€	3 802 444,80€	0,00 €	